

**FONDS D'APPUI A L'INDUSTRIE
CINEMATOGRAPHIQUE**



**APPEL A PROJETS DES ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES ET
AUDIOVISUELLES**

Appel spécial – Session novembre 2020

Avant-propos

Dans le cadre de sa mission d'appui au secteur du cinéma et de l'audiovisuel, Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme à travers le Fonds d'Appui à l'Industrie Cinématographique (FAIC) lance un appel spécial à projets (session novembre 2020).

Le Fonds d'Appui à l'Industrie Cinématographique (FAIC) est créé par l'état de la République du Mali aux fins de soutenir les projets des cinéastes et des professionnels des métiers du cinéma, de créer des infrastructures adaptées, dotées d'équipements modernes, de renforcer les capacités des acteurs et de professionnaliser les différentes filières du cinéma et de l'audiovisuel. Le Fonds doit permettre l'émergence d'une véritable industrie cinématographique, moderne et compétitive dans notre pays

En attente de sa dotation dite « dotation initiale » par l'état pour l'appui aux activités cinématographiques ; le FAIC, pour se faire une expertise et de l'expérience dans le domaine de financement des projets, mobilise une partie de son budget de fonctionnement de l'exercice 2020, pour financer des projets cinématographiques.

Conditions d'éligibilité

L'appel à projet pour le soutien financier du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme est exclusivement ouvert aux structures de productions cinématographiques et audiovisuelles dûment établies au Mali. Des structures qui sont obligatoirement en mesure d'assurer la bonne garantie de fin des projets soumis.

Les projets soumis pour le financement doivent avoir déjà réuni au moins les 40% du budget d'exécution du projet à la date de dépôt de la candidature.

- projet de production ;
- projet de post production ;
- projet de développement de scénario ;

Aucune structure de production ne peut déposer plus d'un dossier.

Projets admissibles :

Les genres et formats des projets de films concernés par le financement de la session spéciale de Novembre 2020, sont dans :

- la production, dotation (subvention) maximale de trois millions (3,000,000) de FCFA : des films de fictions et documentaires de 13 à 26 minutes, ;
- la post-production, dotation (subvention) maximale de quatre millions (4,000,000) de FCFA : des séries télévisées, une seule saison de 26 épisodes ;
- le développement des scénarios, dotation (subvention) maximale de deux millions (2,000,000) de FCFA : la réécriture.

Les critères généraux de sélection sont relatifs à :

- la qualité technique et artistique du projet ;
- la faisabilité financière et technique du projet ;
- l'expérience de la structure de production ou l'expérience du producteur ;
- l'expérience du réalisateur et des principaux collaborateurs techniques et artistiques ;
- la crédibilité professionnelle et le réalisme du devis ;
- le potentiel commercial du projet et les retombées en matière de création d'emplois et de revenus au plan national ;
- les justificatifs du ou des financements déjà acquis.

Calendrier

L'appel à projet est ouvert du 25 novembre au 11 décembre 2020.

Contreparties exigées

Le porteur du projet financé devra s'engager à :

- mentionner l'appui du Fonds d'Appui à l'Industrie Cinématographique (FAIC) aux génériques de début et de fin du film et sur tout autre support promotionnel selon la formulation précisée dans la convention de financement et avec un strict respect de la charte graphique du FAIC ;
- remettre une copie du film en DVD et sur Clé USB, accompagné des exemplaires des supports promotionnels disponibles ;
- céder au FAIC / Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme les droits de diffusion non commerciaux, non exclusifs pendant une durée de dix (10) ans. Commencant deux (2) ans après la sortie du film.

Comment postuler

Les dossiers de candidature sont déposés en deux formats.

Un formulaire de demande d'appui accompagne chaque projet (A télécharger sur le site du FAIC : Ici le lien).

- Format papier, un dossier dans une enveloppe sous plis fermé avec la mention :
 - « Demande de soutien financier à la production, session d'appel spécial de Novembre 2020 » ;
 - « Demande de soutien financier à la postproduction, session de Novembre 2020 » ;
 - « Demande de soutien financier au développement, session de novembre 2020 » ;

- Un fichier électronique du projet en pdf à l'adresse Email : ministeredelaculture.mali@gmail.com

Liste des documents demandés :

Pour les projets de production et post production :

- le statut de la structure de production;
- le numéro d'enregistrement du dossier sur le registre public de la cinématographie du Mali, (facultatif pour le moment) ;
- un formulaire de candidature téléchargeable sur le site du FAIC ;
- la note d'intention de l'auteur ou le réalisateur ;
- la motivation du producteur ;
- le synopsis du film ;
- le résumé du film ;
- le scénario ou la continuité dialoguée ;
- le synopsis des trois premiers épisodes de la série (post-production);
- la bible de la saison (26 épisodes) et éventuellement un pilote (post-production) ;
- une fiche technique indiquant le support ou le format de tournage. Le format de diffusion, la durée, la date et le lieu de tournage. La liste des principaux techniciens ;
- les copies des contrats de cession de droit d'auteur, de contrat de cession pour le compositeur de musique ;
- les contrats des techniciens et des principaux interprètes ;
- un accord de diffusion ou de distribution (facultatif);
- un devis avec le plan de financement détaillé (prévisionnel ou définitif) ;
- les justificatifs des 40%, représentant les financements déjà acquis (lettres ou contrats) ;
- le calendrier d'exécution de la postproduction ;
- le CV de la structure de production (expériences) ;
- le CV du producteur ;
- les copies certifiées de l'attestation de la situation fiscale, la Taxe sur la Valeur Ajoutée(TVA) et le Numéro d'Identification Fiscale (NIF), datant de moins de trois (3) mois de la structure de production;

Pour le développement du scénario :

- le statut de la structure de production ;
- le numéro d'enregistrement du dossier sur le registre public de la cinématographie du Mali, (facultatif pour le moment)
- la note d'intention de l'auteur ou du réalisateur ;
- la motivation du producteur ;
- le contrat de cession de droit d'auteur (adaptation littéraire) ;
- le synopsis du film ;
- le résumé du film ;
- la bible de trois épisodes développés, s'agissant de série ;
- un devis estimatif pour la réécriture ;
- un plan de financement prévisionnel ;
- le CV du scénariste et des coscénaristes avec leurs références professionnelles ;

- les copies certifiées de l'attestation de la situation fiscale, la Taxe sur la Valeur Ajoutée(TVA) et le Numéro d'Identification Fiscale (NIF), datant de moins de trois (3) mois de la structure de production;

Contacts utiles : TEL : 20 20 11 74 /83 06 79 43/73 39 03 14

Courriel : appelfaicm2020@gmail.com